



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT
AVEC L'ATELIER DE PARIS CENTRE DE
DEVELOPPEMENT CHOREGRAPHIQUE
NATIONAL POUR L'ORGANISATION D'UNE
PERFORMANCE IMPROVISEE LE 2 JUIN 2023**

**DÉCISION N° DM-23-255
EN DATE DU 19 JUIN 2023**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU La délibération du Conseil municipal en date du 14 décembre 2005 autorisant le Maire à recourir à des contrats de vente ou de cession, ainsi qu'à des contrats de coproduction pour la réalisation de spectacles ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

CONSIDÉRANT la proposition de l'association Atelier de Paris – Centre de développement chorégraphique national, représentée par Madame Anne Sauvage, dont le siège social est situé à la Cartoucherie, 2, route du champ de Manoeuvre – 75 012 Paris – pour l'organisation de la performance improvisée « Carnavole » dans le cadre du festival June Events, le samedi 2 juin 2023 sur la place de l'église à Vincennes ;

CONSIDÉRANT la programmation du service de l'Action culturelle dans le cadre de la saison 2022-2023.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'association Atelier de Paris – Centre de développement chorégraphique national, représentée par Madame Anne Sauvage, dont le siège social est situé à la Cartoucherie, 2, route du champs de Manoeuvre – 75 012 Paris – une convention de partenariat pour l'organisation de la performance improvisée « Carnavole » dans le cadre du festival June Events, sur la place de l'église à Vincennes, le samedi 2 juin 2023, dont le prix de cession est fixé à 1 500 € (mille cinq cents euros) TTC ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20230619-lmc1H10917H1-AR
Date de réception en Préfecture : 19/06/2023
Date de Publication : 19/06/2023